

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 Séance du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13 quorum : 7 votants : 11

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier, GRELET Nadine, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, VIGNERON Céline donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Absents excusés et non représentés : AGENEAU Jean-Yves, BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

D2022120603CCAS – Affectation des résultats 2021

Madame la Présidente explique que la trésorerie nous a signalé une erreur dans l'affectation du résultat de la MARPA. Il est donc proposé au Conseil d'Administration de modifier la délibération D2022032903CCAS du 29 mars 2022 comme suit :

1- Budget principal CCAS

Résultat de clôture du compte administratif	2021
Excédent cumulé section fonctionnement	31 901,90 €
Résultat N section investissement	- €
Report du déficit N-1 en section d'investissement	- €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- €
Solde d'exécution section d'investissement	- €
Besoin de financement	- €
Délibération de l'affectation du résultat	
Report en fonctionnement au R002	31 901,90 €

2- Budget annexe de la MARPA

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2021		444 970,39 €
Total des titres émis en 2021		526 143,15 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	81 172,76 €
	Déficit	
Résultat 2020 (N-1) incorporé au budget 2021	Excédent	55 376,07 €
	Déficit (-)	- €
Résultat 2019 (N-2) incorporé au budget 2021	Excédent	133 412,73 €
	Déficit (-)	- €
Résultat au 31/12/2021 à affecter	Excédent	269 961,56 €
	Déficit	- €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		TOTAL
Total des mandats émis en 2021		180 430,42 €
Total des titres émis en 2021		132 367,07 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	-48 063,35 €
	Déficit	
Résultat 2020 (N-1) incorporé au budget 2021	Excédent	224 867,27 €
	Déficit (-)	- €
Résultat au 31/12/2021 à affecter	Excédent	176 803,92 €
	Déficit	- €

Délégation de l'affectation du résultat	
Report en fonctionnement au R002	269 961,56 €
Report en investissement au R001	176 803,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ABROGE la délibération D2022032903CCAS du 29 mars 2022
- APPROUVE l'affectation des résultats des budgets 2021 tels que définis ci-dessus.

 Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 7/12/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 7 décembre 2022

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

